

EVÉNEMENT

Les établissements publics rappelés à l'ordre

• 60 jours pour régler les marchés et le paiement des arriérés accéléré

• La dépendance au budget de l'Etat doit être limitée

PRIORITÉ à l'accélération du paiement des entreprises, réduction des délais à 60 jours s'alignant ainsi sur ceux prévus par la loi sur les délais de paiement, transparence avec les fournisseurs... Il s'agit là des instructions du ministre des Finances aux établissements et entreprises publics pour l'élaboration des budgets 2016. Les

propositions doivent être approuvées par les conseils d'administration avant le 1er novembre 2015. Le transfert des propositions au ministère devrait, à son tour, s'effectuer avant fin novembre.

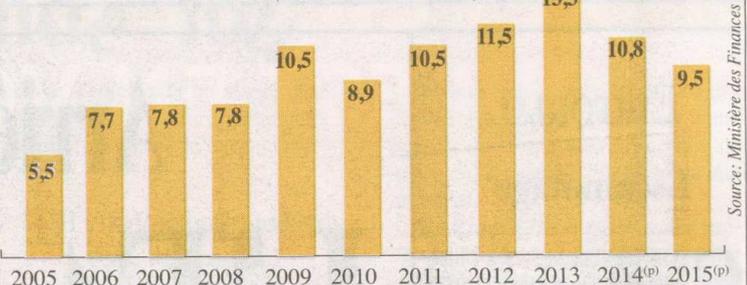
Les arriérés et les délais de paiement de l'Etat ont toujours empoisonné la vie à l'entreprise. En dépit des garanties et des engagements officiels, celle-ci arrive difficilement à se faire payer même quand le dossier ne présente aucun problème. Les "retards et arriérés de paiement" touchent tous les secteurs: de l'agriculture à l'éducation nationale (le cas des Aref) en passant par les marchés de l'équipement. Souvent le problème ne tient pas uniquement à la disponibilité des budgets, mais aussi aux procédures et à "l'excès de zèle" des responsables.

Transferts budgétaires aux établissements et entreprises publics (en milliards de DH)



Les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP sont en hausse, mais sont généralement orientés vers des secteurs prioritaires: ONEE, Centres hospitaliers, ONCF et ORMVA

Produits provenant des établissements et entreprises publics (en milliards de DH)



Pour cette année, les EEP devraient verser 9,5 milliards de dirhams (dividendes, produits de monopole) à l'Etat contre 10,8 milliards en 2014. Une baisse attribuée au recul des contributions de certains établissements

Dans sa note circulaire, le ministre des Finances insiste aussi sur la préférence nationale qui permet aux PME d'accéder à 20% des marchés publics. Une mesure qui dépendra de la nature des projets!

Pour le prochain budget, les établissements et entreprises publics sont appelés à accélérer l'investissement. La priorité doit être accordée aux projets qui ont fait l'objet de conventions, ceux prévus en collaboration avec les institutions internationales et les programmes en cours. Le recours aux partenariats public-privé est vivement conseillé pour la réalisation et le financement de certains travaux et services. Le mot d'ordre pour l'année prochaine est de présenter des projets d'investissement ficelés: des études évaluant les impacts socioéconomiques, les indicateurs de suivi, les délais de réalisations, etc.

Le volet expropriation pour utilité pu-

blique est également abordé par la circulaire de Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances. Il invite les EEP à se conformer à la loi tout en privilégiant l'apurement juridique du bien avant d'entamer la réalisation. Car certains projets se sont heurtés ces dernières années aux problèmes liés à l'expropriation (la ville de Zenata par exemple) retardant ainsi les délais d'exécution. Quant au recours à l'endettement, il doit être rationaliser et les équilibres financiers maîtrisés. Le ministre des Finances recommande une diversification des sources de financement des investissements tout en tenant compte des risques de change. En 2013, les dettes de financement des EEP, hors dettes sociales, ont connu une hausse de 6,4% par rapport à 2012, s'établissant à 185,8 milliards de dirhams. Selon le ministère des Finances, 80% de ces dettes sont générées par six entreprises: l'ONEE, ADM, le groupe OCP, l'ONCF, TMSA et le Crédit Agricole du Maroc.

Les établissements et entreprises publiques devrait également faire preuve de plus "d'ingéniosité" pour accroître les recettes via une meilleure tarification des services proposés. L'idée étant de diminuer la dépendance au budget de l'Etat et d'accroître leur participation.

Comme c'est le cas pour l'administration, la rationalisation des dépenses est requise. La circulaire parle de maîtrise de la masse salariale ainsi que de recrutement limité. Le redéploiement du personnel en fonction des besoins est conseillé et les départs volontaires aussi si les effectifs n'arrivent pas à suivre le développement de l'EEP.

Les dépenses liées aux séminaires, aux voyages à l'étranger, aux études et l'achat de logiciels, à la location de voitures doivent être réduites. De même, ces établissements sont tenus de surveiller de près la facture de l'eau et de l'électricité et d'adopter un programme d'efficacité énergétique. □

Khadija MASMOUDI